



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 29 août 2022

Le vingt-neuf août deux mil vingt-deux à dix-neuf heures le Conseil Municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique, sous la présidence du Maire, Florent CHOLAT.

Date de convocation : 25 août 2022

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Elise BRALET, Hervé ALOTTO, Jean-Paul JULIEN, Christine CAVARRETTA, Carole ANDRIES, Sarah AFENDIKOW, Lucie HARREAU, Hubert COLLAVET, Nathalie BARON

Excusés : Pierre-Alain MENNERON (donne pouvoir à Florent CHOLAT), Benoît ROSSIGNOL (donne pouvoir à Pascal SOUCHE), Pascal PERRIER (donne pouvoir à Hervé ALOTTO), Brigitte ORGANDE (pouvoir à Nathalie BARON)

Secrétaire de séance : Hervé ALOTTO

-----  
DÉPARTEMENT  
DE L'ISÈRE  
-----

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 11  
Membres votants : 15

### DEL2022\_059 : Présentation du rapport du bilan d'activité 2021 du Conseil d'administration SPL Inovaction

Pascal SOUCHE explique que la commune de Champagnier est actionnaire de la SPL Inovaction à hauteur de 10 actions par la délibération du conseil municipal 2019-047 en date du 10 décembre 2019.

À ce titre et par la délibération n°2020 – 18 en date du 2 juin 2020, Monsieur Florent CHOLAT, Maire, représente la commune de Champagnier à l'Assemblée Générale et Monsieur Pascal SOUCHE au Conseil d'administration de la SPL.

L'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que : "les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport d'activité qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte".

En vertu des dispositions de l'article L. 1524-5 du CGCT et après en avoir débattu, le conseil municipal **prend acte** du rapport 2021 transmis par le représentant de la commune de Champagnier au conseil d'administration de la société, annexé à la présente délibération.



Florent CHOLAT  
Maire

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.